

## Travaux communaux de longues durées très contraignants rapproché

Par **Lamy Cecile**, le **10/11/2018 à 18:07**

Bonjour, en novembre 2017 commençait dans ma rue des travaux sensé duré 21 semaines, ceux-ci ont duré plus de 8 mois avec énormes nuisances quotidiennes (marteau piqueur et tout et tout H24). Cela fait à peine 4 mois que ces travaux sont finis et voilà qu'ils veulent refaire des travaux, cette fois sur le pont qui dureront 1 an avec bien évidemment les même nuisances que l'année passée. Ma question du coup est de savoir si légalement il existe quelque chose par rapport aux nuisances et la tranquillité de nos habitations (un peu dans le principe d'une location où l'on doit pouvoir profiter tranquillement) afin de pouvoir décaler le début des travaux et pouvoir bénéficier de nos habitations plus de 4 mois sans nuisances? Je sais pas si je suis claire et si vous voyez ce que je veux dire. Étant en horaires décalés j'ai beaucoup subis au niveau du manque de sommeil mais nettement moins que ceux travaillant de nuit et du coup j'aimerais savoir s'il y a une lois protégeant les citoyens de grosses nuisances trop rapprochées...? Bien-sûr des pétitions sont déjà en cours ainsi qu'un recours par rapport au délai d'information qui ne sont pas respectés et nous n'avons pas eu gain de cause ni dans le fait que ces travaux auront pour résultat des voies non conformes aux textes mais là encore on n'a toujours pas gain de cause. Quelqu'un d'eclairé sur une telle situation? Je reste à votre disposition pour toutes questions et vous remercie par avance pour vos réponses. Bonne soirée :)